

# MAIRIE LE BOUSQUET

Rue de la mairie - 11140 LE BOUSQUET

Tél/Fax : 04 68 20 52 82

Courriel : [infomairie.bousquet11@orange.fr](mailto:infomairie.bousquet11@orange.fr)

Site Internet : <http://www.lebousquet.net/>

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 janvier 2021

**Présents** : Christian Aragou, Yves Huguet, Jean Font, Daniel Hugard, Laurent Cordebard, Dany Callis, Chantal Chinaud.

---

**Secrétaire de séance** : Chantal Chinaud

---

Ouverture de la séance à 9h30 par Christian Aragou.

### 1. Délibération pour demander une subvention voirie

Projet d'un escalier en pierre rugueuse pour emménager la descente dangereuse l'hiver, passage entre la rue de la Mairie et la rue du Bès. Ce projet a été acté par le Conseil Municipal du mandat précédent. Le devis de Rigoni est de 5 795€ HT. Subvention 35% du Département et 35% du DETR (Etat).

***La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.***

### 2. Modification de la délibération et règlement stationnements couverts (du 24.09.2020)

Nouvelle délibération pour changement de tarif de 90€ à 30€, pour la saison hivernale.

***Vote : 1 contre, 1 abstention, 5 pour.***

***La délibération est adoptée à la majorité de 5 voix.***

### 3. Tarif des gîtes 2021

- Augmentation des tarifs sur les conseils de Monsieur Andrieu, responsable des Gîtes de France.
  - Basse saison : de 145€ à **160€ / par semaine**
  - Intersaison (juin et septembre) : de 185€ à **198€ / par semaine**
  - Vacances scolaires **toutes zones** (Toussaint, Noël, Février, Printemps) : de 185€ à **198€ / par semaine**
  - Haute saison (juillet et août) : de 250€ à **270€ / par semaine**
  - Week-end (2 nuits) : de 105€ à **110€** (les réservations pour un week-end en période de vacances scolaires ne se font qu'à partir du lundi précédent)
  - De 30€ à **35€** par nuit supplémentaire
  - Tarif « entreprise » en Intersaison ou vacances scolaires : **160€ / par semaine**
  - Tarif « chasseur de l'ACCA du Bousquet » : **40€ le gîte + 20€ / par chasseur** (sur présentation de la carte de l'ACCA du Bousquet)
- Révision du paiement de la consommation électrique. Un forfait d'électricité de 2 kWh / jour / personne, soit 56 kWh par semaine pour un gîte de 4 personnes, est compris dans le prix de la location. Tout dépassement de ce forfait, est à régler le jour du départ. Un relevé des compteurs se fait à l'arrivée et à la sortie du gîte.

- Rappel : le prix de la location des gîtes inclus une place de parking couverte (sous l'abreuvoir en face des gîtes). Or ces places sont souvent occupées illégalement par des personnes qui n'habitent pas aux gîtes. Une décision est prise de mettre en place une chaîne avec cadenas pour empêcher toute occupation sauvage des places de parking réservées aux locataires des gîtes. La clé sera donnée aux clients le jour de leur entrée dans les lieux.

***La délibération concernant tous ces points est adoptée à l'unanimité des présents.***

#### **4. Tarif du loyer de l'appartement communal**

Cet appartement est occupé par l'agent technique, Kevin del Rio.

Il bénéficie des 5 premiers mois gratuits en échange de la remise de état de cet appartement (jusqu'en mars 2021).

Actuellement le loyer est de 250€/ mois. C'est une somme importante pour l'agent technique qui ne fait que 24 heures de travail par semaine. Peut-on baisser ce loyer ?

Avant de prendre une décision, il faut savoir si Kevin est éligible à une prise en charge de la CAF. Laurent Cordebar s'occupe de le vérifier.

***La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.***

#### **5. Redevance eau et assainissement 2021**

Sur les deux derniers mandats, la redevance a augmenté pour pouvoir être éligibles à des demandes de subvention.

Les tarifs actuels, pour la part communale, sont :

- Eau : 110€
- Assainissement : 54€

La décision est prise de maintenir ces tarifs pour 2021.

NB La taxe actualisée passe de 0,27 à 0,28.

***La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.***

#### **6. Achat de deux parcelles de terrain**

Maria Matellan, veuve Bousquet vend des propriétés situées sur Le Bousquet.

- Un terrain (parcelle N° B135) situé au milieu du village, de 34m<sup>2</sup>
- Un terrain (parcelle N° B2100) situé à l'extérieur du village, de 198m<sup>2</sup>

Le terrain situé dans le village serait utile pour la commune. Après discussion, le vendeur le propose à 40€/m<sup>2</sup>. C'est un peu cher, mais éviterait une procédure de préemption.

L'autre terrain, bloqué par la procédure ZAC, est l'une des parcelles à récupérer par la commune pour un futur parking municipal. La Commune pourrait proposer de l'acheter à 10€/m<sup>2</sup>, à condition de lier ces deux achats : 34 m<sup>2</sup> à 40€/m<sup>2</sup> prix plafond et 198 m<sup>2</sup> à 10€/m<sup>2</sup>.

***La délibération de proposer l'achat de ces deux terrains est adoptée à l'unanimité des présents.***

#### **7. Film « Mémoire et tranches de vie » sur les Villages du Madres**

Yannick Séguier, natif d'Escouloubre, auteur, réalisateur, metteur en scène, propose de faire un film sur les villages du Madres. Le 25 novembre dernier, à la mairie de Roquefort, quelques élus de ces villages l'ont rencontré. Yannick Séguier leur a présenté son projet d'un film «tranches de vie - mémoire » des villages audois et plus précisément des villages du Madres. Pour le réaliser, il demande une contribution financière de 3 500€ pour les cinq villages, soit 500€ par village.

Etes-vous d'accord avec ce projet ? et pour cette participation financière ?

***La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.***

## **8. Soutien démarche COFOR**

COFOR = COLlectivites FORestières ; c'est une organisation nationale, régionale et départementale.

Un plan de relance souhaite développer la filière « bois ».

Christian Aragou et Yves Huguet suivent ce dossier et tiendront les Conseillers au courant.

***Information donnée.***

## **9. Questions diverses :**

### **1 - Rampe à placer rue de la Loubatière**

La descente de cette rue est pénible pour les personnes âgées et dangereuse l'hiver car souvent verglacée.

Une rampe pourrait être fixée au sol.

Demander un devis à Jason.

***Un accord de principe est adopté à l'unanimité des présents.***

### **2 - L'église :**

Jean Font souhaite installer une crèche sur le parvis fermé de l'église, pour le prochain Noël et les suivants.

***Achat de santons à budgétiser.***

### **3 - Achat d'un quad ou d'un véhicule utilitaire pour l'agent technique communal**

Le tracteur est le seul moyen de déplacement actuel, pour l'employé quand il va contrôler les captages, par exemple. Il faudrait qu'il dispose d'un moyen adapté à des déplacements professionnels.

Le quad est moins cher qu'un 4x4, et permet de se déplacer plus facilement, car plus maniable.

Yves Huguet en a sélectionné un à 6 998€TTC.

***Le principe de cet achat est adopté à l'unanimité ; à budgétiser***

### **4- Affichage municipal à mettre à jour**

Il manque des panneaux d'affichage.

***Achat à budgétiser.***

### **5 - Tourisme vert et chemins**

Création d'une équipe de travail, sur la proposition de Patrick Dulcet Conseiller Municipal à Roquefort, réunissant les élus et les associations des cinq villages du Madres. L'objectif est de pointer les différents itinéraires existants (sentiers V.T.T, pédestres, équestres), d'en créer de nouveau, de coordonner une signalétique commune et d'en établir une carte. Actuellement, il n'y a aucun tracé figurant pour des itinéraires sur le massif du Madres.

Chantal Chinaud, membre de la commission « Sport et Culture » représente les villages du Madres auprès de la Communauté de Communes.

L'ensemble des délibérations et des sujets étant traités, le Conseil Municipal est levé.

---

Les délibérations sont affichées et consultables à la Mairie.